



Mise en demeure pour bail insalubre (EL OK)

Par **maryse12**, le **14/11/2013** à **10:57**

Bonjour

J'ai loué le 1er Juin un local pour qu'une école s'installe. On a fait un état des lieux : OK; Le 15 juillet il y a eu un fuite qui est survenu du locataire de dessus. Les assurances ont été prévenues, L'assurance doit bientôt payé ma locatrice. Mais la fuite continue et le projet de ma locataire n'est pas arrivé à termes. Elle a donc souhaité quitté le local. J'ai accepté un préavis de 6 mois. Ce jour elle me met en demeure m'indiquant que les locaux était insalubre et elle veut que je restitue les loyers, les frais qu'elle a fait (40 000 euros).
J'ai besoin d'aide et de conseil.

Maryse